



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts du Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)  
(Comité de sécurité de l'ADN)****Trente-neuvième session**

Genève, 24-28 janvier 2022

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:  
autres propositions****Proposition de correction de 9.3.4.3.1.2.2.1.3 de l'ADN****Communication de la Commission centrale pour la navigation  
du Rhin (CCNR)\*, \*\*****Introduction**

1. Une différence entre la version allemande et les versions française et anglaise du 9.3.4.3.1.2.2.1.3 de l'ADN a été portée à l'attention du Secrétariat de la CCNR.
2. Après consultation de la délégation allemande, le Secrétariat de la CCNR est parvenu à la conclusion que le texte allemand est complet et que les textes français et anglais devraient être complétés.

**I. Teneur du 9.3.4.3.1.2.2.1.3 dans l'ADN 2021**

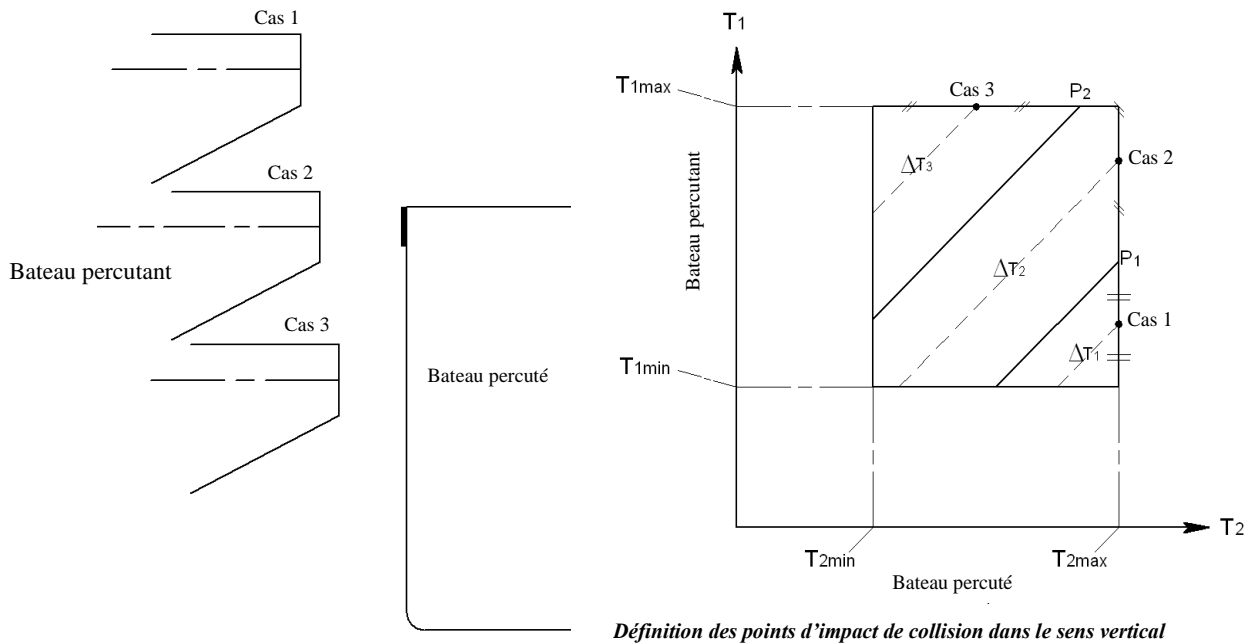
3. Le texte du 9.3.4.3.1.2.2.1.3 de l'ADN est reproduit dans le tableau ci-après. Le Secrétariat reproduit également les illustrations correspondantes dans le présent document de travail :

---

\* Diffusée en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2022/8

\*\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2021 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 20), par. 20.51).





Définition des points d'impact de collision dans le sens vertical

Exemple de points d'impact de collision dans le sens vertical

EN	FR	DE
<p>Points on each inclined line in the figure in 9.3.4.3.1.2.2.1.1 indicate the same draught difference. Each of these lines reflects a vertical collision location.</p> <p>In the example in the figure in 9.3.4.3.1.2.2.1.1 three vertical collision locations are defined, depicted by three areas.</p>	<p>Les points sur chaque ligne inclinée dans la figure de 9.3.4.3.1.2.2.1.1 indiquent la même différence de tirant d'eau. Chacune de ces lignes représente un point d'impact de collision dans le sens vertical. Dans l'exemple de la figure du 9.3.4.3.1.2.2.1.1, trois points d'impact de collision dans le sens vertical sont représentés par trois surfaces.</p>	<p>Die Punkte auf einer jeden schrägen Linie in der Abbildung in Absatz 9.3.4.3.1.2.2.1.1 zeigen dieselbe Tiefgangsdifferenz an. Jede dieser Linien stellt eine senkrechte Kollisionsstelle dar. In dem Beispiel in der Abbildung in Absatz 9.3.4.3.1.2.2.1.1 werden drei senkrechte Kollisionsstellen festgelegt, die durch drei Flächen graphisch dargestellt sind.</p>
<p>Point P<sub>1</sub> is the point where the lower edge of the vertical part of the push barge or V-bow strikes at deck level of the struck vessel.</p>	<p>Le point P<sub>1</sub> correspond au cas où le bord inférieur de la partie verticale de l'étrave d'une barge de poussage ou de l'étrave en forme de V d'un bateau percute l'autre bateau au niveau du pont.</p>	<p>Der Punkt P<sub>1</sub> ist der Punkt, in dem die untere Ecke des senkrechten Teils des Schubleichter- oder V-Bugs die Decksebene des getroffenen Schiffes berührt.</p>
<p>The triangular area for collision case 1 is bordered by point P<sub>1</sub>. This corresponds to the vertical collision location "collision at deck level".</p>	<p>La surface triangulaire pour le cas de collision n° 1 est bordée par le point P<sub>1</sub>. Ceci correspond au point d'impact de collision dans le sens vertical "collision au niveau du pont".</p>	<p>Die Dreiecksfläche für den Kollisionsfall 1 ist durch den Punkt P<sub>1</sub> begrenzt. Dies entspricht der senkrechten Kollisionsstelle „Kollision über Deck“.</p>

EN	FR	DE
		Der Punkt $P_2$ ist der Punkt, in dem der obere senkrechte Teil des Schubleichter- bzw. V-Bugs den oberen Teil der Bergplatte berührt. Die Fläche, die durch die Punkte $P_1$ und $P_2$ begrenzt wird, entspricht der senkrechten Kollisionsstelle „Kollision auf Höhe Deck“.
The triangular upper left area of the rectangle corresponds to the vertical collision location "collision below deck". The draught difference $\Delta T_i$ , $i=1,2,3$ shall be used in the collision calculations (see following figure).	Le triangle occupant la partie supérieure gauche du rectangle correspond au point d'impact de collision dans le sens vertical "collision sous le pont". La différence de tirant d'eau $\Delta T_i$ , $i = 1,2,3$ est utilisée dans les calculs de collision (voir figure ci-dessous).	Die dreieckige, obere linke Fläche des Rechtecks entspricht der senkrechten Kollisionsstelle „Kollision unter Deck“. Die Tiefgangsdifferenz $\Delta T_i$ , $i = 1, 2, 3$ ist in den Kollisionsberechnungen zu benutzen (siehe nachfolgende Abbildung):

## II. Proposition

5. Le Secrétariat propose d'ajouter dans les versions française et anglaise la phrase supplémentaire de la version allemande comportant des précisions relatives à  $P_2$ . Il est probable que cette phrase manque également dans la version russe.
6. La proposition visant à compléter le 9.3.4.3.1.2.2.1.3 dans la version française est rédigée comme suit :
 

« Le point  $P_2$  est le point où la partie verticale supérieure de la barge de poussage ou de l'étrave en forme de V touche la partie supérieure de la tôle de préceinte. La surface délimitée par les points  $P_1$  et  $P_2$  correspond au point d'impact de collision dans le sens vertical "Collision au niveau du pont". ».
7. Le Secrétariat propose l'alignement suivant de la version française sur la version allemande (DE : „Dies entspricht der senkrechten Kollisionsstelle „Kollision über Deck“.“) :
  - *Remplacer* « Ceci correspond au point d'impact de collision dans le sens vertical "collision au niveau du pont" » *par* : « Ceci correspond au point d'impact de collision dans le sens vertical "collision au-dessus du pont" ».
8. Le Secrétariat propose la modification rédactionnelle suivante de la version française :
  - *Remplacer* « Le triangle » *par* : « La surface triangulaire ».